

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 20 décembre 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 13/12/2024

Présents : 20

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 2

Votants: 22

Pour: 22

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Représentés: Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Julian GUIRAUD par Christian BIES

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Participation communautaire à la politique de l'habitat 2025

Le débat d'orientations budgétaires a fixé, pour l'exercice 2025, le montant des participations des Communautés de communes comme suit :

- au titre de l'accompagnement et du suivi de la politique de l'habitat, une participation financière à hauteur de 1 € par habitant.

Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat Mixte, le règlement unique des Communautés de communes pourrait intervenir dès que possible et jusqu'au 15 mars dernier délai, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent, selon le tableau, ci-annexé.

Le Président propose à l'assemblée d'accepter le montant et les modalités de paiement de la participation pour 2025 des Communautés de communes adhérentes au Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité accepte le montant et les modalités de paiement de la participation pour 2025 des Communautés de communes adhérentes au Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Jean ARCAS



PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES - POPULATION DGF 2024
(Chiffres DGCL - Octobre 2024)

EPCI	Communes	DGF 2024	Statutaire (4 €)	
Grand Orb 24 communes	Avène	677		
	Bédarieux	6317		
	Brenas	69		
	Camplong	287		
	Carlecas-et-Levas	132		
	Ceilhes-et-Rocozels	461		
	Combes	407		
	Dio-et-Vailquères	242		
	Graissessac	744		
	Hérépian	1603		
	Juncels	378		
	Lamalou-les-bains	3539		
	La Tour-sur-Orb	1550		
	Le Bousquet d'Orb	1714		
	Le Poujols-sur-Orb	1065		
	Le Pradal	358		
	Les Aires	712		
	Lunus	908		
	Pézenès-les-Mines	305		
	Saint-Étienne Estrechoux	323		
	Saint-Geniès-de-Varenal	271		
	Saint-Gervais-sur-Mare	1150		
	Taussec-la-Billière	555		
	Villemagne l'Argentière	513		
	Total		24 280	97 120 €
	Du Minervois au Caroux 36 communes	Agel	293	
		Aigne	358	
		Algues-Vives	577	
		Azillanet	440	
		Beaufort	267	
		Berlou	300	
		Boisset	62	
		Cassagnoles	148	
Cesseras		525		
Colombières-sur-Orb		603		
Courmouls-les-Grottes		768		
Félines Minervois		600		
Ferrals-les-Montagnes		265		
Ferrières-Pouszarou		94		
La Caunette		420		
La Livinière		691		
Minerve		154		
Mons-la-Trivaille		886		
Olargues		663		
Olonzac		1828		
Oupia		329		
Pardailhan		292		
Prémian		617		
Rieussec		138		
Riols		914		
Roquebrun		973		
Saint-Étienne d'Albagnan		421		
Saint-Jean-de-Minervois		200		
Saint-Julien		335		
Saint-Martin-de-l'Arçon		197		
Saint-Pons de Thomières		2159		
Saint-Vincent d'Olargues		490		
Siran		921		
Vélieux	111			
Verreries de Moussans	153			
Viussan	392			
Total		18 564	74 396 €	

EPCI	Communes	DGF 2024	Statutaire (4 €)
Les Aven-Monts 25 communes	Abellhan	1913	
	Aubgnac	1105	
	Cabrièrolles	449	
	Causse-et-Veyran	743	
	Causse-Jouls	194	
	Faugères	678	
	Fos	155	
	Fouzilhon	288	
	Gabian	962	
	Laurens	1953	
	Magalas	3851	
	Marçon	801	
	Montesquieu	101	
	Murviel-ès-Béziers	3243	
	Nefflès	1202	
	Pailhès	625	
	Pouzolles	1300	
	Puisson	1297	
	Puisailhon	1499	
	Requesels	125	
	Roujan	2618	
	Saint-Geniès-de-Fontrédit	1898	
	Saint-Nazaire-de-Ladarez	350	
	Thézan-les-Béziers	3286	
	Vailhan	179	
Total		30 815	123 260 €
Sud Hérault 17 communes	Assignan	210	
	Babeux-Bouldoux	396	
	Caprestang	3579	
	Cazédarnes	713	
	Cébazan	678	
	Cessenon-sur-Orb	2717	
	Creissan	1509	
	Crusy	1093	
	Montels	257	
	Montouliers	321	
	Pierrefeu	368	
	Polhes	635	
	Prades-sur-Vernazobres	423	
	Puisserguel	3223	
	Quarante	2086	
	Saint-Chinian	1987	
	Villespassans	230	
Total		20 425	81 700 €

TOTAL POPULATION DGF PAYS	94 104	376 416 €
----------------------------------	---------------	------------------

Population DGF = population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire)
+ places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravanes)